

AVENANT N°1

A LA PROGRAMMATION 2018

CONVENTION D'INVESTISSEMENT 2016-2018

Le Département de la Charente

représenté par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil général de la Charente, dûment autorisé par délibération de la Commission permanente date du 20 septembre 2019,

et

la Ville d' Angoulême

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Maire de la ville d'Angoulême dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2019,

**décident de modifier par voie d'avenant n°1 la programmation 2018 de la
Convention d'Investissement 2016-2018**

Article 1 – Modalités de versement

Le réaménagement de la place du Champs de Mars fait l'objet d'un nouveau plan de financement. Aussi, cette opération est remplacée par la réalisation d'un équipement sportif à Lunesse et la réfection des sols des terrains de tennis des Trois-Chênes.

La participation du Département (354 000 €) demeure identique (314 250 € et 39 800 €). Néanmoins, il convient d'annuler et de remplacer l'annexe visée à l'article 2 de la programmation 2018 signée le 17 janvier 2019.

Article 2 - Dispositions diverses

Les autres articles demeurent inchangés.

Etabli à Angoulême, le
(en deux exemplaires originaux)

Pour le bénéficiaire,
Le Marie de la Ville d'Angoulême,

Pour le Département,
le Président du Conseil départemental
de la Charente,

Monsieur XAVIER BONNEFONT

**CONVENTION D'INVESTISSEMENT 2016-2018
Projet avenant n ° 1 Programmation 2018**

AXES ET ACTIONS	COUT GLOBAL HT	FINANCEMENT		
		VILLE D'ANGOULEME	AUTRES FINANCEURS	CONSEIL DEPARTEMENTAL
Travaux aux écoles maternelles et primaires (S0040639)	403 548 €	201 774 €		201 774 €
Murs peints (S0040640)	83 332 €	41 666 €		41 666 €
Tennis des Trois Chênes réfection sol (S00)	79 600 €	39 800 €		39 800 €
Equipement sportif de Lunesse (S00)	1 571 000 €	386 180 €	870 620,00 €	314 200 €
TOTAL	2 137 480 €	669 420 €	870 620,00 €	597 440 €